Je soussigné Commissaire nommé par l'academie Royale de Chirurgie pour Examiner
trois observations Envoyées à Mr Levret maître En Chirurgie de cette ville par Monsieur
Guiot mtre En Chirurgie à geneve, et l'un des deux chirurgiens principaux de
l'hopital general de cette ville. du 3e 7bre 1749 ~~ay~~ ay observé ce qui suit
Dans la premiere observation Mr Guiot fait mention d'un homme de 90 ans
qui, descendant rapidement une descente, fit une chûte dans laquelle une de ses
jambes engagée sous la fesse occasionna, par la violente et subite Extension,
la rupture des tendons aponevrotiques des Extenseurs de la jambe, laquelle
reconnût par un vuide qu'il sentit sous la peau audessus et tout prés de la
Rotule. pour remedier à cet accident Mr Guiot appliqua des compresses, un
bandage circulaire autour de la cuisse, et tint la jambe étendüe pendant
40 jours par des fanons, la réunion du tendon se fit très parfaitement la
cicatrice forma un noeud de la grosseur d'une noix muscade. le malade marcha.
Monsr Guiot qui rapporte Mr petit celebre chirurgien de paris au sujet des ruptures
du tendon d'achille, auroit pû faire mention des ruptures du tendon du grêle anterieur
Extenseur de la jambe, dont parle le même chirurgien dans le 2d volume de
ses maladies des os. il nous auroit rappelé que le grand homme fit faire par
feu Mr Perron nôtre Confrere et très expert pour les bandages, une machine
pour suppléer à ce tendon qu'un officier hollandois se rompit en sautant un
fossé, Mr Martinon notre confrere, et Mr Lesach ancien Commissaire au
chatelet ont été dans le même cas ~~et quoit~~. c'est probablement le tendon
du muscle droit, ou grêle anterieur qui fut rompû, et que Mr Guiot appelle
le tendon des Extenseurs de la jambe. je sçay qu'ils communiquent tous
Ensemble pour se terminer à la rotule, et au tibia, mais la figure la situation
de la cicatrice prouvent que l'effort s'étoit passé seule grêle anterieur dont
la plus grande partie des fibres s'insere à la partie superieure de la rotule

Dans la 2de observation il rapporte qu'un enfant de 9 a 10 ans etant tombé
tombé se fit à la rotule une fracture qu'il appelle écailleuse, dans laquelle
une portion de la rotule s'eleva perpendiculairement en forme d'écaille,
et de figure triangulaire de sa surface, la base tenant au corps de
cet os, la pointe ayant percé les tegumens, il réunit la partie separée
et la maintint par un bandage convenable et le repos. le cas est
tres rare, et la methode que Mr Guiot a employé est indiquée par l'art.

Dans la 3e observation il rapporte qu'une fille d'environ 9 a 10 ans
qui, regardant par une fenetre, s'avança de telle façon que tout le poids de
son corps, soutenu en equilibre ~~sur~~ par le bord tranchant de la fenetre contre une ~~fourchette~~
des vrayes cotes inferieures, fit eclater une lame de ~~bande de~~ cette cote dont la
base tenoit à l'os et la pointe elevoit les tegumens, il la guerit
par les memes moyens qu'il guerit l'enfant cy dessus. le dernier cas n'est
guère ~~pas~~ plus commun. il me semble qu' ~~cependant~~ il est juste de faire usage de ces trois
observations, l'observateur nous les ayant communiquées moins à cause de
la difficulté de remedier à ces accidens, que parce qu'on les rencontre
rarement dans le cours d'une longue pratique.

à Paris ce 30e 7bre 1749 Rimbertvant

L'academie m'a chargé de demander à Guiot les eclaircissemens suivans

1° ce que Mr Guiot entend par le tendon des extenseurs de la jambe qui fut rompu, et s'il n'étoit pas le grêle ou droit anterieur qu'il a voulu dire.

2° si la guerison qui a suivi son traitement a été aussy parfaite qu'il semble qu'il l'expose par la reunion des deux bouts rompus.

Dans la 2de observation qu'il detaillât la figure, l'epaisseur, le lieu de la Rotule d'ou s'est élevée cette ecaille triangulaire à cet enfant de 10 ans.

Dans la 3e observation, qu'il designât le lieu du demy cercle de la Côte, aussy que ce qui luy a fait distinguer que l'eminence qui soulevoit la peau n'en etoit qu'une ecaille. à quoy il a satisfait par les reponses qu'on lit dans sa lettre cy jointe d'ou j'estime que ses observations ~~pour~~ doivent être inserées dans les memoires de l'academie comme des faits qui ne sont pas ~~[illegible]~~ communs

à paris ce 18 9bre 1749 Rubertrand

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ARC 42 n°76